



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LA CRÉATION DE LA NOUVELLE VILLE
DE L'ÉPIPHANIE
SE CONCRÉTISE!

L'Épiphanie, le 10 mai 2018 – C'est avec enthousiasme que le Conseil municipal de la Paroisse de L'Épiphanie a accueilli le décret du regroupement de la Ville et de la Paroisse de L'Épiphanie par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Martin Coiteux.

Ce décret officialise le projet de regroupement en discussion depuis de nombreuses années. Au nom du conseil municipal de la Paroisse de L'Épiphanie, Monsieur Lévesque, maire, a tenu à remercier tous ceux et celles qui ont participé à la vie de la Paroisse de L'Épiphanie. « *Nous sommes tournés vers l'avenir et continuerons à tout mettre en œuvre pour relever les défis qui nous attendent. Nous souhaitons travailler au conseil municipal provisoire afin de commencer la création d'une nouvelle ville forte et dynamique* », a souligné Monsieur le Maire.

Les informations seront bientôt communiquées pour le déménagement des services du 331, Rang du Bas-de-l'Achigan vers le 66, rue Notre-Dame. Entretemps, les citoyens peuvent continuer à communiquer avec les services municipaux aux mêmes adresses, numéros de téléphone et à payer leur compte de taxes de la même façon.

Rappelons que l'Épiphanie a tenu un référendum consultatif le 17 septembre 2017 portant sur le regroupement des territoires de la Paroisse de l'Épiphanie et de la Ville de l'Épiphanie. Les personnes habiles à voter à la Paroisse se sont prononcées à 57,8 % en faveur du projet et ceux de la ville à 89,7 %.

—30—

Source : Paroisse de L'Épiphanie
450-588-5547